

Image not found or type unknown



Remboursement telephonie mobile

Par **iceheart**, le **24/02/2010** à **15:43**

Bonjour,rnrnj'ai souscrit un abonnement mobile chez Bouygues telecom en décembre 2009. Il était question de me rembourser un mois de forfait 59 euros, ce remboursement devait intervenir dans les 3 mois . J ai effectue un changement de prélèvement afin d'ajuster mes rentrées d'argent aux sorties , j ai donc eu a régler un mois 3 euros et quelques centimes, puis 59 euros comme tous les mois.rnAlors que je me rapproche de bouygues telecom pour me renseigner du prochain remboursement de mon mois, j'ai la désagréable surprise d'apprendre que c'est le mois a 3 euros qui a été remboursé !!!!rnest ce legal ? Ne suis je pas clairement floué ? quel recours s'offre a moi ?rnrnMerci par avance de toute votre attention .